

Vendredi 21 décembre 2018

Gestion du patrimoine arboré sur le boulevard des Belges et le boulevard de la Marne dans le cadre des travaux de la ligne T4

Dans le cadre des travaux de la ligne T4 pilotés par la Métropole, des dégradations racinaires importantes ont été constatées sur quelques arbres du boulevard des Belges et du boulevard de la Marne. Plusieurs situations différentes sont observées, notamment un arbre situé face au 49 boulevard des Belges qui se trouve dans un état de dégradation très avancé (pourriture interne par contamination par un champignon) et menace de rompre à tout moment. Ces constatations ont été faites grâce au suivi régulier assuré par les agents de la Ville de Rouen en charge du patrimoine arboré.

Compte tenu de ces éléments, et dans un souci de précaution pour la sécurité des usagers de l'espace public, il a été décidé d'abattre 6 arbres présents sur le boulevard des Belges entre l'avenue Gustave Flaubert et la rue du Lieu de Santé, entre la rue du Contrat social et l'avenue Gustave Flaubert, ainsi que 2 arbres présents sur le boulevard de la Marne à l'angle de la rue Jeanne d'Arc. Cette opération se déroulera début janvier. Compte tenu de l'urgence, une information a posteriori sera apportée lors de la prochaine Commission biodiversité de la Ville. Une réflexion sera également engagée, en lien avec la Commission biodiversité, afin de revégétaliser le carrefour situé à l'intersection du boulevard des Belges, de l'avenue Gustave Flaubert et de la rue de Crosne.

Pour les autres arbres situés sur le tracé de la ligne T4 rive droite, une analyse sanitaire approfondie, qui viendra en complément des analyses réalisées en interne par les services, sera effectuée par un cabinet externe pour connaître précisément leur état de santé à l'issue des travaux.

Pour rappel, le projet initial de la T4 prévoyait d'abattre près de 240 arbres sur la partie rive droite. La modification du projet a permis de revoir à la baisse le nombre d'arbres abattus pour s'établir finalement à une quarantaine d'arbres concernés. Seuls sont ou ont été abattus les arbres présentant un danger avéré pour eux-mêmes et pour la sécurité du public, ou une localisation pour laquelle aucune solution technique satisfaisante n'a été trouvée dans le cadre de cet aménagement en faveur des transports collectifs.

Retrouvez toutes les informations sur la politique de la Ville de Rouen en matière de gestion du patrimoine arboré : <https://www.rouen.fr/patrimoine-arbore>